

ACTUALITÉS

DROIT GÉNÉRAL DES AFFAIRES

De Pardieu et Hogan sur l'accord commercial de Balyo et Amazon

Le groupe technologique français Balyo, spécialiste de la conception et du développement de solutions robotisées innovantes pour les chariots de manutention, a signé un accord commercial d'une durée de sept ans avec le géant américain du e-commerce Amazon. Dans le détail, Amazon se verra accorder des bons de souscription d'actions (BSA) de Balyo, exerçables au fur et à mesure de l'achat par Amazon de produits embarquant la technologie Balyo pour une valeur totale d'achat pouvant aller jusqu'à 300 millions d'euros, et pour une part maximum de 29 % de l'entreprise. L'émission de ces BSA sera au préalable soumise fin février prochain à l'approbation de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Balyo, composée des actionnaires historiques Hyster-Yale Group et Linde Material Handling. Lesquels se sont néanmoins engagés, aux côtés des fondateurs et principaux actionnaires financiers du groupe (Seventure Partners et Bpifrance Investissement) à voter en faveur de cette résolution, ce qui représente environ 55 % des droits de vote de Balyo. Fondé en 2005 par Thomas Duval et Raul Bravo, Balyo a réalisé en 2018 un chiffre d'affaires d'environ 23,3 millions d'euros. **De Pardieu Brocas Maffei** a accompagné Balyo avec **Delphine Vidalenc** et **Cédric Chanas**, associés, et **Jeanne Rochmann**. **Hogan Lovells** a conseillé Amazon avec **Xavier Doumen**, associé, et **Sarah Naidji**.

Orrick et Jones Day sur l'emprunt obligataire de Biom'Up

La société Biom'Up, spécialiste de l'hémostase chirurgicale, a levé partiellement la seconde tranche de son emprunt obligataire pour un montant de 3 millions d'euros sur les 10 millions disponibles. Cette opération intervient dans le cadre de l'emprunt obligataire d'un montant total maximum de 35 millions d'euros souscrit par le fonds américain Athyrium, dont 25 millions ont déjà été émis le 29 mars dernier et dont 10 millions supplémentaires étaient encore susceptibles d'être émis dans les douze mois de l'émission initiale, sous conditions. Cette nouvelle émission d'obligations assorties de BSA s'inscrit dans la politique de gestion de la trésorerie et de la solvabilité à moyen terme du groupe. Fondé en 2005, Biom'Up est un spécialiste en dispositifs médicaux implantables à base de collagène, qui développe un produit hémostatique nouvelle génération composé de biopolymères brevetés baptisé HEMOBLAST™ Bellows. Les fonds levés permettront notamment à la société de financer l'intensification du déploiement commercial de ce produit aux Etats-Unis et en Europe. **Orrick** a assisté Biom'Up avec **Etienne Boursican**, associé, et **Alexandre Zuber** en corporate, et **Emmanuel Ringeval**, associé, **Laure Seror** et **Tsveta Pencheva** en financement. **Jones Day** a conseillé Athyrium Capital Management avec, à Paris, **Diane Sénéchal**, associée, **Jessica Derocque**, counsel, et **Alexandre Chazot** en financement, ainsi que **Linda Hesse** et **Geoffroy Pineau-Valencienne**, associés, et **Paul Maurin** en marchés de capitaux.

FUSIONS-ACQUISITIONS

Freshfields et Viguié Schmidt sur la cession de CellforCure à Novartis

Le géant biopharmaceutique suisse Novartis est entré en négociations exclusives en vue du rachat de la pépite française CellforCure, un laboratoire spécialisé dans la fabrication pour tiers de produits de thérapies cellulaire et génique. L'opération, réalisée auprès de LFB, groupe pharmaceutique détenu par l'Etat français, fait suite à une collaboration lancée en juillet dernier entre Novartis et CellforCure pour la production commune de traitements anticancéreux innovants appelés CAR-T, notamment le traitement Kymriah. Créée en 2010 par LFB, CellforCure est localisée aux Ulis, en Essonne. Son site de bioproduction est l'une des premières et des plus importantes plateformes industrielles en Europe pour la production de médicaments de thérapie cellulaire et génique. **Freshfields Bruckhaus Deringer** conseille Novartis avec, à Paris, **Nicolas Barberis** et **Jochen Dieselhorst**, associés, **Julien Rebibo**, counsel, et **Florian Landry** en corporate, **Vincent Daniel-Mayeur**, associé, et **Jordan Serfati** en fiscal, **Christel Cacioppo**, counsel, et **Laura Haj Houssain** en droit social, **Tanguy Bardet** en droit public, et **Carole Steimlé** en immobilier. **Viguié Schmidt & Associés** accompagne LFB avec **François Bourrier-Soifer** et **Alexandre Piette**, associés, et **Camille Pedrini** en corporate, **Christel Alberti**, associée, et **Maxence Dubois** en fiscal, et **Etienne Gouesse**, associé, sur les aspects réglementaires.

Baker sur l'acquisition de Camso par Michelin

Le fabricant de pneumatiques français Michelin a mis la main sur l'entreprise canadienne Camso, leader dans la conception, la fabrication et la distribution de solutions de mobilité hors-route. L'opération, réalisée pour une valeur totale d'entreprise de 1,7 milliard de dollars (1,45 milliard d'euros), vise à former le leader mondial du secteur sur les marchés hors-route, dont la direction sera localisée à Magog, au Québec. Regroupant environ 12 000 personnes et servie par 26 usines, l'entité représentera un chiffre d'affaires de plus du double de celui de Camso, actuellement de 1 milliard de dollars. Né en 1982 sous le nom de Camplast, Camso est un spécialiste des chenilles en caoutchouc pour les engins agricoles et les motoneiges, également présent sur le marché de la manutention avec des pneus pleins et diagonaux. Présent dans une centaine de pays, le groupe était détenu jusqu'à aujourd'hui par la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ) pour environ un tiers du capital aux côtés des dirigeants, et compte parmi ses actionnaires le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec et Desjardins Capital. Le cabinet canadien **Davies** a conseillé Michelin. **Baker McKenzie** a assisté Camso avec **Marie-Françoise Bréchnignac** et **Guillaume Nataf**, associés, et **Arnaud Charpentier** en M&A, **Hervé Jégou**, associé, et **Corentin Dolivet** en immobilier, et **Olivier Vasset**, associé, en droit social.